



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	6
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

1

Date de convocation : vendredi 16 septembre 2022

Date d'affichage : vendredi 22 septembre 2022.

Le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°26/2022 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
- Vu le budget de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une cartographie des emplois de la collectivité la date du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité**

- Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après en annexe et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2022.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**ANNEXE**

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Mairie	Administrative	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétaire de mairie	10/35ème	non	oui	non

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT  
2022.09.30 13:43:55 +0200  
Ref:20220926\_120802\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire